

fussent consultés. Cependant l'ancien ne métropole n'aurait probablement pu garder le Canada en abandonnant à la place quel qu'autre dépendance. Sa conduite eût-elle justifié les Canadiens de se révolter, et s'ils se fussent ainsi révoltés, l'Angleterre, mise légalement en possession du pays, n'aurait-elle pas été en droit d'écraser l'insurrection, tout comme le gouvernement canadien a fait pour l'insurrection de la Rivière-Rouge en 1870?

Il n'y a qu'à ouvrir l'histoire, d'ailleurs, pour voir que le droit des gens invoqué alors par Riel n'a jamais été reconnu.

L'histoire du Nouveau-Monde, en particulier abonde en faits du genre de la cession du Canada, en exemples d'échanges ou de cessions de colonies. Ainsi, la Louisiane n'a-t-elle pas été cédée ou vendue plusieurs fois? Cependant, c'était un pays beaucoup mieux constitué, habité par une population beaucoup plus importante que le Nord-Ouest en 1869. Cette population, pourtant, a vu traiter son territoire comme une véritable marchandise par deux ou trois métropoles, par deux ou trois gouvernements étrangers.

Prenons un autre pays, dont la condition se rapproche assez des territoires du Nord-Ouest, l'Alaska. Est-ce que cette immense région n'a pas été vendue par la Russie et achetée par les Etats-Unis, sans l'assentiment des sauvages ou sang-mêlés qui l'habitent? Pourtant, l'Alaska, pas plus que la Louisiane, pas plus que la Californie, n'a songé à s'insurger et à invoquer le prétendu droit des nations invoqué par les Métis de la Rivière-Rouge.

Quoiqu'il en soit, l'attitude ainsi prise par ces derniers en 1869 donnait à leur cause un certain caractère d'élevation. On pouvait nier leurs prétentions, les trouver déraisonnables, mais la nature même de ces prétentions, basées sur une fausse interprétation du droit international, n'était pas inférieure et rétrécie comme celle des réclamations actuelles des Métis de la Saskatchewan. Les Métis de la Rivière-Rouge protestaient contre un changement de gouvernement. Les Métis de la Saskatchewan se révoltent pour des questions d'intérêt privé, de bornages et de titres de propriétés, n'ayant pas eu la patience d'attendre un règlement à l'amiable qui se serait certainement opéré un jour ou l'autre.

Ils se plaignent d'avoir été traités injustement par des employés du gouvernement. Ils avaient le droit de se plaindre ainsi, mais ils n'avaient pas celui de s'insurger. S'ils étaient plus civilisés, plus habitués au régime des pays régulièrement organisés, au régime constitutionnel et parlementaire, que nous possédons, ils auraient compris que ce régime ne pouvait manquer de leur fournir le remède à leurs maux, que c'était une simple affaire de temps ou de retard, et que le retard valait infiniment mieux pour eux, malgré ces inconvénients, qu'une révolte qui va mettre tout leur avenir en jeu et causera un tort considérable à toute la nation, à leurs amis comme à leurs ennemis.

S'ils avaient réfléchi, ils se seraient rappelés que tout s'est fait avec une lenteur relative et forcée au Nord-Ouest jusqu'ici, qu'on n'organise pas à la vapeur des pays aussi nouveaux, qu'on ne transforme pas en un tour de main des solitudes en provinces régulières, de même qu'on n'habitue pas du premier coup des sauvages ou des sang-mêlés aux coutumes de la civilisation.

Ils auraient compris surtout, que le gouvernement, qui leur a donné dans le passé tant de marque d'intérêt, ne saurait être tenu par eux responsable des gaucheries, des maladrotes, des injustices même d'employés qu'il ne contrôle que difficilement, dans une région située à cinq ou six cents lieues de la capitale. Ils auraient compris, enfin, qu'on ne lève pas l'étendard de la révolte pour des questions de détail comme il s'agit, surtout lorsque ces questions, loin d'être réglées au désavantage des réclamants, sont encore suspendues, sont sous considération avec toutes les chances possibles de recevoir une solution favorable.

Ils ne sont pas les premiers, du reste, qui aient eu à souffrir de la conduite de fonctionnaires arrogants, et ils auraient dû avoir la patience de tolérer ces misères qui sont bien peu de chose en comparaison du bouleversement qu'ils ont causé dans notre société.

Bref, les Métis peuvent se dire qu'autant leur révolte de 1869, motivée par une question d'indépendance, d'existence nationale, de mode de gouvernement, était relativement sérieuse, autant la révolte actuelle, motivée par des affaires de détail, par des embarras administratifs, par des lenteurs officielles, est disproportionnée et regrettable.

L'excitation est à son comble, comme bien on le pense, dans toutes les parties de notre pays; et les moins ardents ne sont certainement pas les journaux de toutes nuances qui cherchent à indiquer les moyens de faire cesser ces luttes intestines qui pourraient entraîner notre pays à la ruine si elles devaient durer longtemps. Malheureusement certains de ces journaux commettent de grandes imprudences par leurs criminations intempestives, propres à augmenter le trouble, à susciter des embarras et à paralyser l'ardeur de ceux qui seront appelés sous les armes. Quelques journaux mêmes sont d'une sévérité la plus condamnable, dans les circonstances actuelles, parce que notre organisation militaire laisse entrevoir des lacunes qui se sont faites sentir même chez les nations les mieux aguerries, et leurs Jérémades va jusqu'à essayer de convaincre leurs lecteurs, qu'une poignée de fédions pourrait avoir raison sur toutes les troupes que nous pouvons disposer à la défense de notre pays.

Plus encore, nous voyons de ces journaux publier des correspondances acrimonieuses écrites de la main même de nos compatriotes qui se rendent sur le théâtre de la rébellion. Ces correspondances ne portent pas les noms de leurs auteurs, car pas un seul ne voudrait afficher ainsi sa trahison à l'égard de ses chefs qui ont été pris par surprise dans les préparatifs à faire pour une guerre dont le théâtre est à des milliers de milles du siège de nos opérations militaires.

Quelque soit notre organisation militaire, qu'on le sache bien, nos compatriotes appelés sous les armes n'ont pas dégénéré de leurs aïeux et ils sauront avoir raison de ceux qu'ils sont appelés à combattre. L'histoire de notre pays est là pour nous dire que nos victoires n'ont pas été mesurées sur le nombre des soldats à combattre, ni sur notre discipline militaire, mais plutôt sur notre courage invincible; et lorsqu'il y a eu échec, la trahison et les imprudences, dans le genre de celles que commettent aujourd'hui certains journaux, en étaient la cause. C'est une humiliation pour la presse Canadienne de compter à son service des écrivains si mal inspirés, pour ne pas dire plus.

D'ailleurs qu'aurions-nous à reprocher à ceux qui dirigent nos compagnies de volontaires, quand on sait de quels éléments ces volontaires se composent, qu'ils se recrutent dans nos villes parmi la classe ouvrière, les hommes de commerce et les industriels? N'ont-ils pas été sous les armes à quelques heures d'avis seulement, et prenant le chemin qui conduit au théâtre de la guerre après deux jours de préparatifs? Des milliers de citoyens, à Québec et à Montréal, ont applaudi au courage et à l'empressement de nos volontaires de répondre à l'appel, un grand nombre laissant femme et enfants. Ce courage et ce dévouement ont suscité de la part de ces mêmes citoyens des actes de la plus grande reconnaissance par de larges souscriptions pour le soutien des familles privées de leur principal appui. Nombre de citoyens chez qui ces volontaires sont employés, ne veulent pas retrancher rien de leur salaire, tout le temps du service militaire. Le Gouvernement de Québec en agira de même à l'égard des employés du service civil, qui sont sous les armes.

Le 9^{me} bataillon, sous le commandement du Lieutenant-Colonel Guillaume Amyot, député à la Chambre des